

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 08 octobre 2024

Délibération N° DE_2024_035

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 18/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit octobre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Alexandre GELY, Chloé PRIETO, Yannick ROUX, Gaëlle TICHIT

Représentés :

Absents : Jean-Christophe DELPUECH

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Charles DAUBAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de location des salles communales

Monsieur le maire rappelle que des tarifs de location des salles communales a été voté le 6 juin 2024. Après avoir loué les salles durant l'été il apparait que ces tarifs doivent être revus pour prendre en compte les charges inhérentes à l'entretien des locaux en particulier le ménage et le chauffage.

Un règlement d'utilisation doit aussi être mis en place pour une bonne gestion des équipements communaux.

Monsieur le maire présente la proposition de grille des tarifs et le projet de règlement.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité ;

Abroge et remplace la délibération n°2024-08 du 6 juin 2024 portant sur les tarifs des salles communales.

Approuve la grille des tarifs comme décrit ci-dessous

Grande salle et cuisine	Tarifs Habitants de la commune	Tarifs Extérieur à la commune
Location 1 jour Remise des clefs la veille ou 9h le matin Retour des clefs à 20h	150€	200€
Location 2 jours (week-end) Remise des clefs la veille ou 9h le matin Retour des clefs à 20h	250€	350€
Location par jours supplémentaires	+50€ par jour	+100€ par jour

Grande salle et cuisine	Tarifs Habitants de la commune	Tarifs Extérieur à la commune
Salle rez de chaussée et salle de découpe	Tarifs Habitants de la commune	Tarifs Extérieur à la commune
1 jour Remise des clefs la veille ou 9h le matin Retour des clefs à 20h	50€	100€

Les salles sont gratuites pour les associations communales qui devront signer le règlement et fournir les cautions.

Décide de faire appliquer ces tarifs à partir du 1 novembre 2024.

Valide le projet de règlement joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Charles DAUBAN



le 15 octobre 2024
pour extrait certifié conforme
Le Maire

Jean Louis VAYSSIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 15/10/2024
Date de reception de l'AR: 15/10/2024
048-214801870-DE_2024_035-DE
A G E D I

DE_2024_035